

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS UNIQUE introduite par Construct Me, Drève Richelle, 161/D 19 à 1410 Waterloo, ayant pour objet modification du relief du sol par l'apport de 136910m³ de terres exogènes et projet d'assainissement, Rue Saint-Luc à 5004 Bouge sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 12e division, section E n° 219A, 169B, 219C (anciennement parties de 168, 169A et 166Z), 196M, 196N, 166B, 166A, 196A, 164A, 172A, 170A, 171A, 196K, 196L, 196H, 196P, 196R.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement.

Le dossier est totalement consultable en ligne via le lien suivant : <http://bit.ly/pun14constructme>

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le demandeur :</u>	Construct Me Drève Richelle, 161/D 19 à 1410 Waterloo
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Monachino Giuseppe Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 40752
<u>Le Fonctionnaire délégué :</u>	Tournay Marc Place Léopold, 3 à 5000 Namur Tél : 081/246.111 – Réf : 2135220
<u>L'Administration communale :</u>	Cellule Permis d'environnement Tél : 081/246.504 ou 081/246.538

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
04/02/2021	09/02/2021	Lieu : Hôtel de Ville Date : 11/03/2021 Heure : 12H00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2^{ème} étage, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.347)
- le jeudi jusqu'à 20h00 également sur rendez-vous.

Le port du masque est obligatoire et maximum 1 personne par consultation.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 26 janvier 2021

Pour la Directrice générale,
Par délégation, la Cheffe de service,



Isabelle DAUVIN



L'Echevine de l'Urbanisme,

Stéphanie SCAILQUIN